

16.04.2025 - 08:00 Uhr

Face à l'essor des vélos électriques et à la multiplication des vols, une protection complète s'avère indispensable



Vernier/Ostermundigen (ots) -

L'année dernière, les vols de vélos ont considérablement augmenté, les vélos électriques étant particulièrement ciblés. Outre les vols, les dommages et pannes provoquent également le désarroi des propriétaires de deux-roues. Depuis 5 ans, la TCS Assurance Vélo couvre ce type de sinistres.

D'après Velosuisse, 5,2 millions de vélos classiques et 1,4 million de vélos électriques sont actuellement en circulation sur les routes suisses. Bien que l'engouement qu'a connu le vélo au moment du Covid soit retombé, la demande pour les deux-roues reste forte. L'année dernière, plus de 340'000 vélos ont été vendus, dont 45 % de vélos électriques, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé en 20 ans. De toute évidence, les vélos électriques occupent une place grandissante sur le marché du cycle. Les vélos électriques étant en moyenne plus chers que les vélos classiques, de plus en plus de propriétaires circulent avec un deux-roues d'une valeur importante. Outre les montures en elles-mêmes, le marché des accessoires est lui aussi en plein essor, ce qui augmente encore la valeur des vélos électriques. Il n'est donc pas étonnant que cette évolution éveille les convoitises.

Les vélos électriques, cibles des voleurs

D'après la statistique policière de la criminalité, plus de 54'000 vols de vélos ont été signalés l'année dernière, étant entendu que le chiffre réel est probablement bien plus élevé. Si l'augmentation n'est "que" de 1 % pour les vélos, elle atteint 27 % pour les vélos électriques, qui représentent près de la moitié des vols. Les personnes dont le vélo classique ou électrique a été dérobé peuvent aussi compter sur la TCS Assurance Vélo. Les preneurs d'assurance reçoivent une indemnisation financière allant jusqu'à 100 % du prix à neuf, jusqu'à la somme d'assurance choisie.

Mais le mieux reste bien sûr de ne pas se faire voler le vélo du tout. Le TCS recommande donc d'opter pour un antivol suffisamment robuste, accroché à un élément fixe (p. ex. une grille). Sur les vélos électriques, la batterie ou les autres accessoires faciles à démonter doivent également être retirés, et le numéro de cadre doit impérativement être noté lors de l'achat du vélo. L'année dernière, le TCS a testé l'efficacité d'antivols de vélos.

Plus d'informations ici : [Test des antivols de vélos](#)

Dépannage pour le vélo

Les propriétaires de vélos souhaitant protéger leur véhicule des vols, pannes et dommages peuvent faire appel depuis cinq ans à la TCS Assurance Vélo. Outre la protection contre les vols évoqués précédemment, le TCS est également disponible en cas de panne de vélo. En 2024, la Patrouille a effectué plus de 2'300 interventions pour des vélos, dont 60 % concernaient des vélos électriques. Les causes de panne les plus fréquentes : les pneus, la chaîne ou les valves de pneus. Près de 60 % des réparations ont pu être effectuées sur place. Quand ce n'est pas le cas, le TCS organise le transport du vélo et s'occupe également de la poursuite du voyage de la cliente ou du client. Après un accident ou une chute, la réparation du vélo chez un partenaire vélo TCS est également entièrement couverte.

Les cinq années d'existence de la TCS Assurance Vélo ont montré qu'il existait en Suisse une forte demande de protection pratique pour les vélos classiques et électriques. C'est pourquoi le TCS continuera de s'engager à l'avenir afin que tous les cyclistes puissent circuler en toute sérénité.

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS

Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100930591> abgerufen werden.